



territoire  
d'énergie  
CÔTE-D'OR

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

# RÉUNION DE BUREAU

## DU 18 FÉVRIER 2025

Recueil des délibérations

# SOMMAIRE

1	Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours du 18 février 2025 + annexe .....	3
2	Aide exceptionnelle en soutien à Mayotte via l'association Electriciens sans Frontières + annexe.....	6
3	Création d'un poste de rédacteur et mise à jour du tableau des effectifs + annexe .....	12
4	Délivrance d'un mandat auprès du Siseen en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre muti attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la région BFC + annexe .....	17
5	Demande de subventions pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur d'Arnay-le-Duc + annexe .....	22

## Délibération du Bureau

18 Février 2025

Membres en exercice : 19      Membres présents : 17      Membres votants : 18

Date de convocation : Mercredi 12 février      Date d'affichage : Mercredi 12 février

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1er Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean-François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Bénigne Colson

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

### Objet : Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours du 18 février 2025

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre des travaux réalisés par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, au profit de ses adhérents, ces derniers ont la possibilité de financer leur participation par le biais du fonds de concours.

*En effet, l'article L. 5212-26 du CGCT dispose qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.*

*Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».*

Il est précisé que les Syndicats d'énergie peuvent en toute sécurité juridique recourir aux fonds de concours pour l'ensemble de leurs compétences statutaires, dès lors que ces compétences s'inscrivent dans une démarche destinée à favoriser la transition énergétique, en matière notamment :

- de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable visée à l'article L. 2224-32 du CGCT ;

- d'éclairage public, comme précédemment, afin de procéder au remplacement des installations d'éclairage public obsolètes et aussi d'étendre de nouvelles installations dès lors que ces nouveaux investissements contribuent à la maîtrise des consommations d'électricité ou s'assignent cet objectif dans leur conception et réalisation ;
- de rénovation des constructions publiques existantes afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ces dernières ;
- de développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces fonds de concours, les modalités financières d'intervention du SICECO dans les différents domaines éligibles sont fixées par délibération du Comité.

La technique des fonds de concours reposant sur des accords convenus entre le Syndicat maître d'ouvrage et ses adhérents, des délibérations concordantes prises à la majorité simple émanant des organes délibérants de chacune des collectivités concernées par l'opération doivent être prises.

Lorsqu'une commune ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son conseil municipal peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans.

Lorsque le fond de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau de valider les listes de travaux communiquées en annexe pour lesquels le SICECO a reçu une délibération de ses adhérents validant le financement de ces opérations par le mécanisme des fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Le Bureau décide :**

- de valider les listes des travaux présentés et d'acter leur financement par le biais de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer l'arrêté et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 18 février 2025

Le Président du SICECO



*Jacquenet*  
Jacques Jacquenet

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250220-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-02-2025

Publication le : 20-02-2025

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Commune	N° Affaire	TYPE	Intitulé	Coût Total H.T.	Participation SICECO	Montant H.T. (reste à charge commune)
BLAISY BAS	CS/043/C	EP	Remplacement des sources SHP par des sources LEDS	3 909,30	977,32	2 943,26
CHAUME ET COURCHAMP	EP/1501/C	EP	Extension EP aux entrées de COURCHAMP	17 264,39	5 179,32	12 085,79
FRENOIS	ER/358/C	EP	Enfouissement des réseaux secs Chemin du Moulin de la Roche	6 500,00	3 250,00	3 250,00
AISEY SUR SEINE	EP/1513/B	EP	remplacement des supports bois des EP 35 et 36B suite à vétusté	3 497,32	1 748,66	1 748,66
POTHIERES	EP/1434/B	EP	rénovation EP	9 983,45	4 991,73	4 994,36
CORCELLES LES CITEAUX	TB/449/E	TB	Extension BTS pour viabilisation parcelle communale	6 526,08	4 350,72	2 175,36
REULLE VERGY	DPL/009/E	EP	Dépose point lumineux déconnecté depuis 1 an	8 882,60	7 106,08	1 776,52

## Délibération du Bureau

18 février 2025

Membres en exercice : 19      Membres présents : 17      Membres votants : 18

Date de convocation : Mercredi 12 février      Date d'affichage : Mercredi 12 février

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1er Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean-François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Bénigne Colson

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

### Objet : Association « Électriciens sans frontières » - Soutien à Mayotte

Le Président rappelle que le département de Mayotte a été dévasté par les cyclones Chido et Dikeledi en décembre 2024. Des vents violents ont causé de nombreux dégâts humains et matériels. L'état de calamité naturelle exceptionnelle a été activé.

Le Président explique que les Mahorais ont besoin de moyens financiers pour reconstruire le service de distribution d'électricité notamment.

Face à cette situation, le Président propose aux membres du Bureau de verser une aide exceptionnelle de 10 000 euros en soutien aux habitants de l'île. Il précise que ce soutien passera par l'association Electriciens Sans Frontières (ESF), déjà partenaire du SICECO dans d'autres dossiers humanitaires, qui se chargera de déployer les fonds sur place.

L'association a déjà participé à la sécurisation de près de 20 sites et au raccordement de plusieurs groupes électrogènes. Elle a réalisé des diagnostics prioritaires dans les zones les plus impactées : Mamoudzou et ses environs, notamment pour sécuriser les installations électriques et évaluer les besoins en centrales solaires. Des diagnostics et des dimensionnements pour les activités sociales et médico-sociales des communes isolées du Nord de Grand Terre ont été entrepris afin de sécuriser les installations d'infrastructures répondant aux services de base à la population (écoles, centres d'accueil). ESF a aussi distribué des équipements solaires (lampes et kits) aux personnels des associations locales et ONGs non encore raccordés et aux foyers les plus sinistrés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- de soutenir financièrement l'ONG « Électriciens sans frontières » en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 10 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces justificatives nécessaires.



Dijon, le 18 février 2025

Le Président du SICECO

Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250220-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-02-2025

Publication le : 20-02-2025

**Convention spécifique *de mécénat*  
« Urgence cyclone à Mayotte »**

**Entre**

**SICECO  
Syndicat Départemental d'Énergie de Côte d'Or**

**Et**

**Electriciens sans frontières  
Délégation Bourgogne Franche-Comté**





## **Préambule**

L'article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités précise que : « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectés aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz.* »

## **Entre**

Le SICECO, territoire d'énergie de la Côte d'Or, autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité dont le siège social est situé 9 A, rue René Chart, 21000 DIJON représenté par son Président Monsieur Jacques JACQUENET, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée le Syndicat

## **Et**

Electriciens sans frontières, Association loi 1901, reconnue d'utilité publique dont le siège est situé 11-17 rue de l'Amiral Hamelin, 75016 Paris (et dont l'établissement principal est situé au 5 rue Jean Nicot, 93500 Pantin), représentée par Monsieur Hervé GOUYET, Président, dûment habilité à cet effet, et par délégation Monsieur Alain PLUYAUT, Délégué Régional Bourgogne-Franche-Comté ci-après dénommée « Electriciens sans frontières en Bourgogne Franche Comté » dont le siège est situé 65 rue de Longvic - 21000 Dijon

Ci-après dénommée Electriciens sans frontières

D'une part,

Electriciens sans frontières et le Syndicat pouvant communément être désignés « les Parties ».

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de partenariat entre le Syndicat et Electriciens sans frontières dans le cadre d'actions de solidarité internationale.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU SYNDICAT**

Le Syndicat a pris une délibération n° xxxxxxxx lors du comité syndical du xx/xx/2023 afin de soutenir un l'action définie d'un commun accord avec Electriciens sans frontières dans le cadre du projet « **Urgence cyclone à Mayotte** » : Le 14 décembre 2024, le cyclone CHIDO a violemment frappé Mayotte causant des dégâts considérables et laissant de nombreuses personnes dans le besoin. Dans ce contexte d'urgence, le Syndicat soutien les actions pour rétablir rapidement l'accès à l'électricité pour les populations touchées, comme la fourniture et la pose de groupe électrogène ; la distribution de lampe solaire ; la mise en œuvre de centrales solaires et/ou installations hybrides...etc.



## **ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES**

Pour tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, le Syndicat et Electriciens sans frontières rechercheront avant tout une solution à l'amiable. Tout litige ou contestation sera porté devant les Tribunaux compétents.

## **ARTICLE 7 : DUREE**

La présente convention est conclue pour ce projet spécifique « Urgence cyclone Mayotte»

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux, le [xx/xx/2025](#)

Pour le Syndicat  
Le Président  
Jacques JACQUENET

Pour Electriciens sans frontières,  
Le Délégué Régional  
Pluyaut Alain

## Délibération du Bureau

18 février 2025

Membres en exercice : 19      Membres présents : 17      Membres votants : 18

Date de convocation : Mercredi 12 février      Date d'affichage : Mercredi 12 février

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1er Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean-François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Bénigne Colson

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

### **Objet : Ressources humaines - Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et mise à jour du tableau des effectifs.**

Le Président informe les Membres du Bureau que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et 332-8 et L 422-28, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Il appartient donc au Bureau, par délégation du Comité, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président rappelle qu'un poste de rédacteur avait été créé en réunion de Bureau du 29 janvier 2020, au 1<sup>er</sup> grade de rédacteur territorial. Il indique que ce poste affecté au service des finances est vacant depuis le départ de l'agent titulaire.

En raison de l'évolution constante de la réglementation comptable et budgétaire, ce poste doit être pourvu par un agent des finances expérimenté, ayant notamment des connaissances dans la gestion des inventaires et des immobilisations. Le profil recherché correspond principalement à un agent du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, sur un des trois grades qui est proposé en catégorie B.

Par conséquent, le Président propose de créer un poste selon les modalités fixés ci-dessous :

- Filière administrative,
- Emploi permanent à temps complet,
- Catégorie B,
- Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Grades : Rédacteur (1<sup>er</sup> grade), Rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe (2<sup>ème</sup> grade), Rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe (3<sup>ème</sup> grade),
- Statut : agent titulaire et, à défaut, agent contractuel de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-8 2°

Il convient également de mettre à jour le tableau des effectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- De créer un poste aux conditions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée en annexe,
- D'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.



Dijon, le 18 février 2025

Le Président du SICECO

  
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250220-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-02-2025

Publication le : 20-02-2025

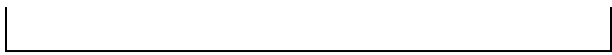
**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**MISE A JOUR - RB du 18 FEVRIER 2025**

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	SITUATION ADMINISTRATIVE					
	Grade minimum	Grade maximum	Catégorie	Nombre	Durée hebdomadaire du poste : Temps complet (TC)	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)
<b>Direction</b>						
	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	A	1	TC	Catégorie 40 000 à 80 000 habitants
<b>Filière administrative</b>						
05/12/2022 N° 097-22	Attaché hors classe		A	1	TC	Responsable des services affaires générales et finances
20/12/2000	Attaché		A	1	TC	Responsable de communication, relations publiques et protocole
<b>24/06/2021 N° 050-21</b>	<b>Attaché</b>		<b>A</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>	<b>Chargé d'affaires administratif, financier et juridique</b>
16/09/2022 N° 073-22	Attaché		A	1	TC	Adjointe Finances/payé
16/02/1987 23/05/2012 N° 048-12	Rédacteur principal 1ère classe		B	1	TC	Adjointe Ressources Humaines / Marchés Publics
<b>RB du 18 février 2025</b>	<b>Rédacteur principal 1ère classe Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur Territorial</b>		<b>B</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>	<b>Coordinatrice budgétaire et comptable</b>
30/09/2008	Rédacteur		B	1	TC	Assistante du responsable des services techniques
<b>29/01/2020 - N° 001-20</b>	<b>Rédacteur</b>		<b>B</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>	<b>Remplacement Marjorie SAVET + aide au groupement d'achats énergie</b>
<b>03/05/2021 N° 037-21</b>	<b>Adjoint Administratif principal 1ère classe</b>		<b>C</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>	<b>Assistante technique</b>
26/09/2023 - N° 075-23	Adjoint Administratif principal 1ère classe		C	1	TC	Assistante comptable
26/09/2023 - N° 075-23	Adjoint Administratif principal 1ère classe		C	1	TC	Assistante technique
15/03/2017 - N° 026-17	Adjoint Administratif Principal 2ème classe		C	1	TC	Assistante administrative
03/09/2015	Adjoint Administratif Principal 2ème classe		C	1	TC	Assistante technique
03/09/2015 01/04/2015 - N° 017-16	Adjoint Administratif Principal 2ème classe		C	1	TC	Assistante comptable
06/09/2017 - N° 067-17	Adjoint Administratif Principal 2ème classe		C	1	TC	Assistante CEE
24/09/2019 - N° 062-19	Adjoint administratif		C	1	TC	Assistant comptable
						Assistante technique
05/12/2012 - N° 078-12	Adjoint administratif		C	1	TC	Assistante communication, relations publiques et protocole
27/10/1998 - création poste 28/02/2018 - N° 010-18 (nomination)	Adjoint administratif		C	1	TC	Assistante technique
18/10/2019 - N° 071-19	Adjoint administratif		C	1	TC	Assistante groupement d'achat énergie
29/01/2020 - N° 002-20	Adjoint administratif	Adjoint Administratif territorial Adjoint Administratif principal de 2ème classe Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	1	TC	Assistante administrative
28/03/2023 - 016-23	Adjoint administratif	Adjoint Administratif territorial Adjoint Administratif principal de 2ème classe Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	1	TC	Assistante comptable

Filière technique						
22/09/2005	Ingénieur en Chef hors classe		A	1	TC	Directeur Général des Services
04/04/2007	Ingénieur en Chef		A	1	TC	Responsable des services : Réseaux, Energie et Informatique
23/04/2008	Ingénieur Principal		A	1	TC	Responsable de la cellule énergie
11/06/2024 - N° 066-24	Ingénieur		A	1	TC	Chargé du développement territorial
19/03/2024 - N° 029-24	Ingénieur		A	1	TC	Poste les Générateurs
30/11/2011 - N° 074-11	Ingénieur		A	1	TC	Chargé du développement bois-énergie
26/09/2023 - N° 076-23	Ingénieur		A	1	TC	Chargé de projets bois-énergie
15/03/2017 - N° 025-17 24/01/2018	Ingénieur		A	1	TC	Chef de projet du développement d'outils cartographiques - géomaticien
16/12/2015 - N° 095-15	Ingénieur		A	1	TC	Chargé de développement des énergies renouvelables
16/12/2015 - N° 095-15	Ingénieur		A	1	TC	Chargé de la planification énergétique territoriale
04/03/2020 - N° 016-20	Ingénieur		A	1	TC	Econome en flux programme ACTEE
26/09/2023 - N° 077-23	Ingénieur		A	1	TC	Chargé de projet en Efficacité Energétique du Bâtiment (CEP)
04/12/2023 - N° 112-23	Ingénieur		A	1	TC	Chargé de projet en Efficacité Energétique du Bâtiment (CEP)
02/04/1999	Technicien principal 1ère classe		B	1	TC	Responsable réseaux : électricité, éclairage public, gaz
20/12/2000	Technicien principal 1ère classe		B	1	TC	Responsable informatique
21/07/2005	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Technicien réseaux en charge d'un secteur géographique
14/09/2011 - N° 057-11	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Technicien réseaux en charge d'un secteur géographique
01/04/2015 - N° 016-15	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Technicien réseaux en charge d'un secteur géographique
11/09/2002	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Technicien réseaux en charge d'un secteur géographique
22/02/2012 - N° 019-12	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Technicien réseaux en charge d'un secteur géographique
27/10/1988	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Maître d'œuvre des travaux réseaux
27/06/2014 - N° 046-14	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Maître d'œuvre des travaux réseaux
17/03/2010 - 20/01/2016	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Conseiller en Energie Partagé (CEP)
15/03/2017 - N° 025-17	Technicien principal 2ème classe		B	1	TC	Conseiller en Energie Partagé (CEP)
24/01/2018 - N°001-18	Technicien principal 2ème classe	Technicien territorial Technicien principal de 2ème classe	B	1	TC	Technicien en communications électroniques - SIG
24/01/2018 - N°001-18	Technicien principal 2ème classe	Technicien territorial Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	B	1	TC	Conseiller en Energie Partagé (CEP)
16/03/2021 - N° 018-21	Technicien principal 2ème classe	Technicien territorial Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	B	1	TC	Conseiller en Energie Partagé (CEP)
03/05/2021 - N° 038-21	Technicien principal 2ème classe	Technicien territorial Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	B	1	TC	Technicien bois-énergie (prendre délib pour changer les fonctions si recrutement CEP)
06/11/2024 - 088-24	Technicien	Technicien territorial Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	B	1	TC	Chargé de projets photovoltaïques
16/02/2011 - N° 008-11	Technicien		B	1	TC	Technicien SIG DT/DICT
20/10/2021 - N° 67-21	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	TC	Assistant gestion des DT/DICT
<b>Total</b>				<b>53</b>		

Légende :

	Poste à créer
	Poste à supprimer
	Poste vacant : à garder ou recrutement en cours





## Délibération du Bureau

18 février 2025

Membres en exercice : 19      Membres présents : 17      Membres votants : 18

Date de convocation : Mercredi 12 février      Date d'affichage : Mercredi 12 février

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1er Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean-François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Myriam Chaoui (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Bénigne Colson

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

**Objet : Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté**

Le Président rappelle aux membres du Bureau, que le SICECO est membre du Groupement régional d'achats d'énergies de la région Bourgogne Franche Comté et qu'à ce titre, il exerce ses différents marchés de fourniture d'électricité pour l'intégralité de ses points de livraison d'électricité.

Le Président explique qu'il convient de modifier le contexte d'utilisation et le profil du point de livraison en électricité de la Chaufferie bois de Bligny-sur-Ouche, qui par erreur a été classifié en usage « éclairage public » à sa création.

Le Président précise qu'à compter de 2026, les points de livraison dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé vont intégrer le marché 2024-SIEEENms40 attribué à Octopus Energy.

Les usages éclairage public et assimilé sont : éclairage de voie publique, éclairage public permanent (tunnels, feux tricolores), cabines téléphoniques, panneaux publicitaires, relais téléphoniques, équipements de télésurveillance, indicateurs d'itinéraires type « RATP », radars, panneaux d'affichage lumineux permanents (dispositif de Responsable d'Equilibre - Section 2 - Chapitre F).

Cet usages « éclairage public et assimilé » peut ensuite bénéficier de deux contextes d'utilisation : (1) éclairage public et (2) usage plat ou intensif de nuit.

Le Groupement a détecté des écarts entre l'usage indiqué lors de l'adhésion au Groupement et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS. Ces écarts doivent être traités pour éviter des situations de blocage au 01/01/2026. Le point de livraison du SICECO concerné est listé ci-dessous :

Numéro du PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation devant être affecté	Profil devant être affecté
12204920319085	CHAUFFERIE BOIS BLIGNY SUR OUCHE	ECPU	PRO1	0	PRO6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

**Considérant** que le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est membre du Groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

**Considérant** que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce Groupement de commandes ;

**Considérant** qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

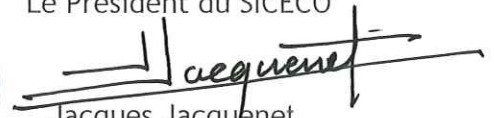
**Le Bureau décide :**

- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison définis ci-dessus et dans le mandat annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.



Dijon, le 18 février 2025

Le Président du SICECO

  
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250220-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-02-2025

Publication le : 20-02-2025

## Mandat de dépôt d'une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil

La structure SI ENERGIES COTE DOR

N° d'identification (SIRET) : 20004992200012

dont le siège se situe 9 RUE RENE CHAR 21000 DIJON,

représentée par M. Jacques JACQUENET, en sa qualité de Président dûment habilité(e) à cet effet par la délibération n° 010-25-DEL du Bureau du SICECO, territoire d'énergies Côte-d'Or,

### DONNE MANDAT AU

Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN),

Immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 25580118500018

Situé au 7 Place de la République 58000 NEVERS

Coordonnateur du groupement d'achat de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi-attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté

dont la structure est membre

représenté par Monsieur Guy HOURCABIE, en sa qualité de Président du SIEEEN,

pour demander auprès d'EDF, en son nom et pour son compte, la modification de contexte d'utilisation et de profil, pour les points de livraison (PDL) listés ci-dessous, à compter du 01/09/2025.

Numéro du PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation devant être affecté	Profil devant être affecté
12204920319085	CHAUFFERIE BOIS BLIGNY SUR OUCHE	ECPU	PRO1	0	PRO6

Contexte utilisation : AUSA : Autres usages, ECPU : Eclairage public, UPIN : Usage Plat ou Intensif de Nuit, 0 : usage non précisé

La présente autorisation est nominative, ne peut être cédée et est valable deux (2) ans à compter de la date de sa signature.

Fait à Dijon

Le 18/02/2025

Signature et cachet



Le Président du SICECO  
Indiquer en toutes lettres  
« Bon pour mandat »

*Jacquet*

Jacques JACQUENET

## Délibération du Bureau

18 février 2025

Membres en exercice : 19      Membres présents : 17      Membres votants : 18

Date de convocation : Mercredi 12 février      Date d'affichage : Mercredi 12 février

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1er Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean-François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Myriam Chaoui (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Bénigne Colson

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

**Objet : Construction d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur d'Arnay-le-Duc - Demande de subventions à l'Europe (FEDER), à l'ADEME et à la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Côte-d'Or par la Régie « Côte-d'Or Chaleur » du SICECO, maître d'ouvrage des travaux**

Le Président expose aux membres du Bureau, qu'au regard des données techniques et financières de l'Avant-Projet-Détaillé (APD), la Régie « Côte-d'Or Chaleur » du SICECO souhaite poursuivre le développement du réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur la Commune d'Arnay-le-Duc, dans le cadre du transfert de la compétence « Distribution Publique de Chaleur et de Froid ». En première approche, le montant des travaux est estimé à 1 495 307 € TTC comme indiqué dans l'estimatif des coûts prévisionnels annexé, issu de l'APD.

Le Président précise que la décision finale d'investir dans ce projet ne sera prise par le Comité syndical sur avis du Conseil d'exploitation de la Régie « Côte-d'Or Chaleur » qu'après réception des lettres d'engagement au raccordement des futurs abonnés, obtention des décisions de financement de l'Europe, l'Ademe, la Région Bourgogne Franche-Comté, et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et connaissance des coûts réels des entreprises ; le prix de vente de la chaleur sera alors recalculé pour les différents abonnés afin de connaître l'économie financière finale réalisée par chacun.

En cas de niveau de coût de chaleur favorable pour les usagers, la Régie « Côte-d'Or Chaleur » du SICECO lancera sous sa maîtrise d'ouvrage la construction. Elle assurera l'exploitation du réseau et de la chaufferie bois, et vendra la chaleur aux abonnés du réseau, par l'intermédiaire d'un « Service Public Industriel et Commercial », équilibré en dépenses et recettes.

Le Président précise que la construction du réseau de chaleur et de la chaufferie bois, y compris les raccordements aux réseaux, ainsi que les études complémentaires, telles que la phase PRO de maîtrise d'œuvre, l'étude de sol, le contrôle technique, le SPS... peut faire l'objet d'une aide financière de l'Europe au titre des Fonds FEDER, de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur et de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne Franche-Comté, ainsi que du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du Programme Bois-Énergie à hauteur au maximum de 80 % du montant HT des dépenses.

Le plan de financement prévisionnel du projet est donc le suivant, pour un investissement de 1 386 417 € HT, soit 1 663 701 € TTC de travaux et raccordements, ainsi que d'études complémentaires :

- Ademe Fonds Chaleur : 33% de l'investissement HT, soit 459 205 €
- Feder : 43% de l'investissement HT, soit 589 929 €
- Conseil Départemental de la Côte d'Or : 20% de l'investissement plafonné à 300 000 € HT, soit 60 000 € (4% de l'investissement HT)
- SICECO : solde, soit 554 567 € TTC (budget annexe Régie Côte-d'Or Chaleur).

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Le Bureau décide :**

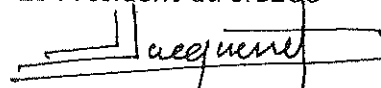
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de construction du réseau de chaleur et de la chaufferie bois de la Commune d'Arnay-le-Duc, défini dans l'Avant-Projet-Détaillé (APD) et annexé à la présente délibération ;
- de solliciter de l'Europe au titre des Fonds FEDER, de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur et de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne Franche-Comté, ainsi que du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du Programme Bois-Énergie, les subventions pouvant être accordées pour aider au financement dudit projet de construction du réseau de chaleur et de la chaufferie bois de la Commune d'Anay-le-Duc, y compris les études complémentaires, et d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer les demandes de subventions correspondantes, ainsi que tous documents issus de cette décision conformément à la délibération n° 94-20 du Comité syndical du 30 novembre 2020 ;

- de solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une participation financière au projet de construction du réseau de chaleur et de la chaufferie bois de la Commune d'Arnay-le-Duc, y compris les études complémentaires et d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer les demandes de subventions correspondantes, ainsi que tous documents issus de cette décision conformément à la délibération n° 94-20 du Comité syndical du 30 novembre 2020.



Dijon, le 20 février 2025

Le Président du SICECO

  
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification



AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250228-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-02-2025

Publication le : 28-02-2025

# ESTIMATION

- Lot n° 1 : Terrassement - VRD
- Lot n° 2 : Gros œuvre - maçonnerie
- Lot n° 3 : Etanchéité
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieur - serrurerie - bardage
- Lot n° 5 : Chauffage

**Création d'une chaufferie automatique au bois  
déchiqueté et d'un réseau de chaleur  
à Arnay-le-Duc**

**APD**

Maître d'ouvrage :

**SICECO – TERRITOIRE D'ENERGIE CÔTE D'OR**

9A rue René Char – BP 67545  
21074 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.50.99.20 - Email : contact@siceco.fr

SH / DT

**24004**

**BUREAU D'ETUDES CSI**

7 boulevard Rembrandt - 21000 DIJON  
Téléphone : 03.80.66.33.12 T Email csi@betcsi.fr



**ARCHITECTURES VINCENT BILLARD**

49 rue de Longvic  
21000 DIJON  
Téléphone : 03.45.08.20.51 - Email : archi.billard@gmail.com



DATE	DESIGNATION
12/02/2025	Estimation
25/02/2025	Mise à jour

INDICE
Émission originale
1

Création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur à Arnay-le-Duc	
ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX	
	APD - ind 1 25/02/2025
TRAVAUX	MONTANT HT
<b>LOT N° 1 - TERRASSEMENT - VRD</b>	<b>163 301,29 €</b>
Travaux préparatoires	
Arrachage d'arbres	1 650,00 €
Dépose Bordures	1 100,00 €
Dépose Muret + Grille de clôture	1 716,00 €
Terrassements - VRD	
Décapage stabilisé existant	2 013,55 €
Décapage	4 326,30 €
Terrassements en pleine masse (Chaufferie)	5 502,75 €
Terrassements en pleine masse (Silo de remplissage)	1 184,04 €
Plateforme bâtiment	18 785,25 €
Plateforme voirie	19 240,65 €
Drains périphériques	2 713,43 €
Eaux pluviales	
Réseau EP	4 400,00 €
Rétention EP (10m <sup>3</sup> - Circulation VL <3,5T)	8 250,00 €
Regard EP	1 848,00 €
Regard avaloir	605,00 €
Grille avaloir	2 178,00 €
Eaux usées	
Réseau EU	2 200,00 €
Regard EU	506,00 €
Réseaux Basse Tension	
Fourreau Elec / FT	1 672,00 €
Chambre de tirage	2 090,00 €
Aménagements Extérieures	
Bordures	3 825,36 €
Enrobé	6 899,31 €
Pavages enherbés	4 410,18 €
Terre végétale + Engazonnement	4 325,89 €
Plantation	4 950,00 €
Marquage au sol (Zebra Jaune/Noir)	550,00 €
Raccordement bâtiment	
Terrassement en tranchée réseau de chaleur, inclus enrobés,	48 400,00 €
Ouvrages divers en reprise	7 959,59 €
<b>LOT N° 2 - GROS ŒUVRE - MACONNERIE</b>	<b>179 774,31 €</b>
Travaux préparatoires	
Installation de chantier	11 000,00 €
Etude BA - Plans d'EXE	6 797,15 €
Infrastructure	
Terrassement complémentaires	1 480,05 €
Fondations (Semelles filantes - Longrines)	13 844,88 €
Dallage BA	16 141,95 €
Radier silo	13 290,64 €
Maçonnerie d'infrastructure BA	8 149,68 €

TRAVAUX	MONTANT HT
Longrines BA (Portes coulissantes)	495,00 €
Etanchéité Infrastructure	
Etanchéité Horizontale partie enterrée	3 789,94 €
Etanchéité verticale partie enterrée	967,73 €
Superstructure	
Maçonnerie de soubassement Clastra (Prémurs BA) (Cour Technique)	5 049,00 €
Maçonnerie de superstructure (Prémurs BA) (Chaufferie)	20 542,50 €
Maçonnerie de superstructure (Prémurs BA) (Silo)	29 294,10 €
Plancher Haut Dalle BA	20 527,65 €
Ouvrages BA (Poteaux, poutres, raidisseurs, ...)	3 850,00 €
Ouvrages de finition	
Seuils	805,20 €
Lasure incolore	9 381,24 €
Siphon de sol	1 012,00 €
Nettoyage muret existant + remise en peinture	2 970,00 €
Ouvrages Divers	7 635,61 €
Raccordement bâtiment	
Perçements pour pénétration dans les bâtiments	2 750,00 €
<b>LOT N° 3 - ETANCHEITE</b>	<b>49 905,17 €</b>
Installation de chantier	
Accès Toiture	1 980,00 €
Protections collectives	1 518,00 €
Complexe étanchéité + isolation	
Pare-vapeur	2 044,85 €
Complexe isolant pir 100mm	9 815,26 €
Etanchéité bitumineuse bicouche sur isolant	3 435,34 €
Relevé d'étanchéité périphériques	2 882,88 €
Protection végétalisée	4 690,46 €
Bande stérile périphérique	600,77 €
Evacuation eaux pluviales - zinguerie	
Naisances EP, garde-grèves, trop pleins ...	1 705,00 €
Descente EP	1 900,80 €
Solins, costières, accessoires	4 290,00 €
Couvertines	8 580,00 €
Dispositifs de sécurité	
Points d'ancrages	1 100,00 €
Barre d'échelle	825,00 €
Ouvrages divers de finition	4 536,83 €
<b>LOT N° 4 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIES - BARDAGES</b>	<b>117 850,73 €</b>
Menuiserie Aluminium CF	
Double porte CF (Chaufferie)	4 180,00 €
Portes de service CF (Silo x3)	8 250,00 €
Trappe de silo coulissante	16 500,00 €
Volets de service (Cour technique)	1 320,00 €
Serrureries	
Echelle à crinoline	2 420,00 €
Plancher technique	3 850,00 €
Bardage bois sur maçonnerie (clin vertical)	
Clin vertical	25 197,48 €

TRAVAUX	MONTANT HT
Accessoires de bardage	3 779,62 €
Ouvrages Divers	10 713,70 €
Clastra Bois (Cour technique	
Ossature Bois	21 202,83 €
Habillage Bois (Bardage Claire-voie vertical	19 551,47 €
Porte (habillage bardage bois)	885,63 €
<b>LOT N° 5 - CHAUFFAGE</b>	<b>670 758,00 €</b>
Chaufferie	
Chaudières bois plaquettes et extracteur de silo	198 541,20 €
Système de décendrage avec cendriers 240 L	9 900,00 €
Combiné multi-cyclone et filtre à particule et évacuation des cendres centralisée	
chaudière + filtre	52 896,80 €
Système de remplissage silo avec vis inclinées	16 390,00 €
Chaudières bois granulés et environnement	89 650,00 €
Montage et assistance constructeur	17 270,00 €
Cheminées et conduits de raccordement	36 300,00 €
Ballon d'hydro accumulation	20 900,00 €
Squid de pompe départ réseau	13 750,00 €
Remplissage, traitement d'eau, filtration des boues	10 450,00 €
Expansion et sécurité	6 050,00 €
Hydraulique chaufferie	41 250,00 €
Comptage d'énergie	3 960,00 €
Chaufferie électricité générale	13 750,00 €
Armoire électrique chaufferie	7 700,00 €
Raccordements électriques process chaufferie	8 250,00 €
Régulation	11 000,00 €
Ouvrage divers, sécurité incendie ventilation, ...	3 850,00 €
Distribution de la chaleur	
Réseau de chaleur	45 100,00 €
Sous stations primaire et échangeurs	57 200,00 €
Mise en service, essais, réglages	6 600,00 €
<b>ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX H.T</b>	<b>1 181 589,51 €</b>

Evaluation du montant des travaux réalisée à partir des éléments suivants :

- Programme de l'opération défini par le maître d'ouvrage
- La présente notice d'avant-projet-définitif
- Les plans d'avant-projet établis par AVB
- Les plans d'avant-projet établis par CSI
- Date de valeur janvier 2025

L'évaluation du montant des travaux ci-dessus ne comprend pas :

- Les demandes spécifiques éventuelles de l'ABF
- Le déplacement des lignes aériennes (électricité + Tel)
- Le cout des branchements selon concessionnaires (eau, EU, électricité, Tel)
- Les aléas du sol (présence de roche, fondation spécifiques, etc...) non vus à l'étude de sol
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre
- Les honoraires du bureau de contrôle et du SPS
- Les honoraires divers (Géomètre, Etude de sol, séparation parcellaire, etc...)
- Le cout de l'assurance dommage ouvrage

TRAVAUX	MONTANT HT
<b>LOT N° 5 - CHAUFFAGE - PSE N° 1, sous-stations communicantes</b>	<b>33 000,00 €</b>
Fourniture et pose dans chacune des sous-stations en remplacement de la régulation prévue de base, d'une régulation communicante avec l'automate de la chaufferie.	
Bus de communication sous fourreau en parallèle du réseau de chaleur	
<b>LOT N° 5 - CHAUFFAGE - PSE N° 2, raccordements secondaire (hors collège)</b>	<b>31 500,00 €</b>
Ecole primaire :	
Dépose de l'une des deux chaudières pour mise en place de l'échangeur compris raccordement hydrauliques, électriques et régulation (la deuxième chaudière sera conservée pour le secours propre au bâtiment)	
Raccordement de l'échangeur réseau de chauffage existant en lieu et place de la chaudière déposée.	
Ecole maternelle :	
Dépose de la chaudière fioul existante pour mise en place de l'échangeur compris raccordement hydrauliques et électriques	
Raccordement de l'échangeur réseau de chauffage existant en lieu et place de la chaudière déposée.	
Maison de l'enfance :	
Dépose de la chaudière propane existante pour mise en place de l'échangeur compris raccordement hydrauliques et électriques	
Raccordement de l'échangeur réseau de chauffage existant en lieu et place de la chaudière déposée compris expansion.	
Mise en place d'un coffret électrique compris régulation pour réalimentation de :	
1 circuit régulé plancher chauffant avec V3V motorisée et circulateur simple	
1 circuit régulé radiateurs avec V3V motorisée et circulateur simple	

